

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 20 août 2020 à 10 h 30 ; les délibérations et les votes ayant eu lieu par visioconférence tels qu'autorisés par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 émis par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

Mme Maude Laberge, préfète de la MRC et mairesse de Sainte-Martine
M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, président de la Régie et maire de Saint-Isidore
M. Christian Ouellette, préfet de la MRC et maire de Delson
M. Pierre-Paul Routhier, préfet suppléant de la MRC et maire de Châteauguay

Les représentants présents forment le quorum du conseil d'administration, sous la présidence de M. Sylvain Payant.

Est absent :

M. Miguel Lemieux, vice-président de la Régie et maire de Salaberry-de-Valleyfield

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry
M. Nicolas Chaput, directeur du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon
Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 14 août 2020.

2020-08-35 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre-Paul Routhier
Appuyé par M. Christian Ouellette
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2020-08-36 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Bruno Tremblay
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2020
4. Avis de motion – Règlement abrogeant le règlement numéro 6 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 36 943 900 \$ visant la conception et la construction d'une installation de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
5. Affaires administratives
5.1 Comptes payés et à payer au 20 août 2020
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

2020-08-37 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2020

Il est proposé par M. Pierre-Paul Routhier
Appuyé par M. Christian Ouellette
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2020 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 36 943 900 \$ VISANT LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE

Un avis de motion est présenté par M. Bruno Tremblay, administrateur de la Régie et maire de Beauharnois, à l'effet que lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration de la Régie, un règlement abrogeant le règlement numéro 6 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 36 943 900 \$ visant la conception et la construction d'une installation de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage sera présenté pour adoption. M. Bruno Tremblay procède au dépôt du projet de règlement rédigé à cette fin.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2020-08-38 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 20 AOÛT 2020

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Pierre-Paul Routhier
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 20 août 2020 et au montant de 16 257,78 \$ soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux administrateurs.

2020-08-39 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette
Appuyé par M. Bruno Tremblay
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h35.

ADOPTÉE